

# CONTRAT LOCAL DE SANTE

## du 11 septembre 2013

### Agence Régionale de Santé Préfecture du Maine et Loire Ville d'ANGERS

## Avenant N°1

---

Vu le code de la santé Publique, notamment les articles L.1434-2, L.1434-17, L.1435-1

Vu l'avis du comité de pilotage du Contrat en date du 10 janvier 2015

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville d'Angers en date du 23 février 2015 approuvant et autorisant la signature du présent avenant au contrat du 11 septembre 2013

Vu l'avis de la conférence de territoire du département de Maine et Loire en date du 19 mars 2015

En référence à l'article 7-2 du Contrat Local de Santé d'Angers signé le 11 septembre 2013 entre l'Agence régionale de Santé des Pays de la Loire, la Préfecture et la Ville d'Angers, le présent avenant a pour objet

- d'une part de présenter le bilan des actions réalisées en 2014 et celles qui ont été retenues par le comité de pilotage pour 2015,
- et d'autre part d'acter l'extension du CLS à d'autres thématiques que la santé mentale.

### I. Bilan des actions menées en 2014

- **Fiche action n°1 : soutenir et pérenniser la Maison des Adolescents (MDA)**

La Ville a apporté une contribution financière de 25 000 euros pour permettre à la MDA de mener à bien ses actions sur le territoire de la Ville d'Angers, l'ARS poursuivant son engagement financier global. Un travail de conventionnement des différents financeurs sur le département sera mené en 2015.

- **Fiche action n° 2 : Programme de Réussite Educative (PRE)**

Il s'agissait dans un premier temps de valoriser l'action du PRE dans le champ de la santé dans son approche globale en facilitant le repérage précoce.

CC

CB



- **Fiche action n°3 : Favoriser l'accès aux soins pour le public en situation de précarité ou d'exclusion présentant une souffrance psychique, notamment par le DIASM (Dispositif d'Appui en Santé Mentale)**

L'évaluation du DIASM a été réalisée par l'ARS en 2014. Elle a été présentée le 9 janvier 2015 aux partenaires. Un travail sur les objectifs et les moyens avec les différents financeurs sera mené en 2015.

- **Fiche action n°4 : organiser, au sein du Comité Départemental en Santé Mentale (CDSM) la réponse aux urgences psychiatriques**

Le CDSM a comporté en 2014 deux groupes de travail :

- Groupe 1 : « modalités d'intervention suite à un signalement » : précision des compétences de chacun (collectivités territoriales, forces de l'ordre, SDIS, établissements de santé, médico-sociaux ...) pour un meilleur travail en partenariat. Ses travaux ont débouché sur un algorithme de décisions quant à la prise en charge des situations d'urgence (recommandations de la Haute Autorité de Santé) et des signalements. Ces modalités de prise en charge sont en phase d'évaluation jusqu'en avril 2015

- Groupe 2 : « évolution de l'organisation des soins sans consentement suite à la loi du 27 septembre 2013 modifiant la loi du 5 juillet 2011 » : conséquences pour les patients, les professionnels et l'organisation des audiences auprès du Juge des libertés. Ce groupe a terminé ses travaux avec les nouvelles modalités du juge des libertés et de la détention mises en place en septembre 2014 selon les termes de la loi

Il a initié un troisième groupe de travail sur l'accompagnement dans le logement et l'hébergement de la personne en souffrance psychique qui a débuté ses travaux fin 2004 pour se poursuivre en 2015. Cf. fiche action 6

- **Fiche action n°5 : pratique du travail de réseau autour du parcours de santé**

Faute de moyens et d'objectifs précis, cette action n'a pas été mise en œuvre

- **Fiche action n°6 : mise en place d'un groupe de travail santé mentale et habitat**

Co-piloté par l'ARS, la DDCS et le Conseil Général du Maine et Loire dans le cadre du CDSM ; les travaux seront poursuivis en 2015 au sein de groupes thématiques

- **Fiche action n°7 : offre de loisirs auprès des personnes en situation de souffrance psychique et/ou de handicap psychique**

Cette action a porté sur 2 thématiques

- Le diagnostic sur l'offre existante en matière de sports, loisirs, culture pour les personnes en situation de handicap : il s'est terminé en 2014

- La mise en place d'un groupe de travail sur l'accueil des enfants présentant un comportement inadapté à l'activité péri et extra-scolaire. Les travaux n'ont pas commencé et seront engagés en 2015

Ce

CB



## II. Propositions pour 2015 (cf. fiches-actions annexées)

Compte-tenu des orientations stratégiques présentées par la Ville d'Angers, des priorités du Projet Régional de Santé sur le champ de la santé mentale de l'Agence Régionale de Santé, et des données de l'observation locale, de l'évaluation des actions déjà engagées, les actions 1 à 7 du contrat local initial de santé du 11 septembre 2013 sont renforcées et précisées pour 2015 (fiches actions jointes en annexe)


L'action 8, nouvelle en 2015, portera sur la thématique *exil et santé*.

- **Fiche action n°1 : soutenir et pérenniser la Maison Des Adolescents**
- **Fiche action n° 2 : Programme de Réussite Educative**
- **Fiche action n°3 : favoriser l'accès aux soins pour le public en situation de précarité ou d'exclusion présentant une souffrance psychique, notamment par le DIASM (DISpositif d'Appui en Santé Mentale)**
- **Fiche action n°4 : organiser, au sein du Comité Départemental en Santé Mentale (CDSM) la réponse aux urgences psychiatriques**
- **Fiche action n°5 : pratique du travail en pluridisciplinarité autour du parcours de santé**
- **Fiche action n°6 : mise en place d'un groupe de travail santé mentale et habitat dans le cadre du CDSM**
- **Fiche action n° 7 : offre de loisirs auprès des personnes en situation de souffrance psychique et/ou de handicap psychique**
- **Fiche action n°8 : proposition d'un groupe de réflexion pluridisciplinaire et pluri-institutionnel autour de la thématique « exil et santé »**

### Extension du Contrat initial de Santé à d'autres thématiques :

Le CLS s'étend en 2015 à deux autres thématiques : La prévention et la promotion de la santé et l'amélioration de l'offre de soins. Ces dernières sont conformes aux objectifs du Projet Régional de Santé 2012-2016, elles concourent localement à sa réalisation et correspondent à des priorités observées sur le territoire angevin.

Elles se déclineront en 2015 par 3 fiches actions (annexées au présent avenant) :

Ce CB 

## **1. prévention et promotion de la santé**

### ***Fiche action n° 9 : Réalisation d'une Etude d'évaluation des Impacts sur la Santé***

L'influence de la qualité de l'environnement physique, chimique, biologique et social sur la santé est reconnue dans le Projet Régional de santé. Le PRSE 2 a fait l'objet d'une évaluation en 2014 en vue de l'élaboration d'un troisième plan en 2015.

La Ville d'Angers participe à ces travaux à travers :

- d'une part, les actions menées localement par les différents services municipaux dans le champ de l'environnement, comme celui de l'urbanisme et de l'aménagement des territoires,
- d'autre part, la participation aux instances et aux travaux à l'échelle régionale du PRSE et la déclinaison locale de ses objectifs, en partenariat avec la délégation territoriale de l'ARS

La qualité de l'habitat et de l'urbanisme est un levier sur lequel il est proposé d'agir au sein du CLS en élargissant donc la thématique initiale du Contrat à la prévention et promotion de la santé dont la santé environnement. L'action 9 consistera en la conduite d'une évaluation de l'impact sur la santé sur le quartier de Monplaisir.

### ***Fiche action n° 10 : Sport/santé/bien être***

Un plan *sport santé bien-être* a été mis en œuvre au niveau régional afin de promouvoir et développer la pratique d'activités sportives pour le tout public et pour les publics les plus éloignés de cette pratique, (personnes en vulnérabilité, personnes handicapées, personnes atteintes de maladies chroniques, personnes âgées...)

Ce plan, articulé avec le Projet Régional de Santé a pour un objectif l'éducation à la santé, et également la lutte contre l'isolement, et les actions en faveur du renforcement du lien social.

La Ville d'Angers s'est engagée dans une démarche visant à :

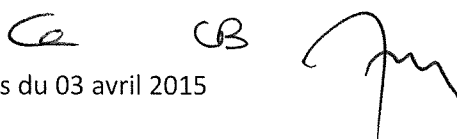
- promouvoir les activités physiques auprès de tous les angevins
- mobiliser les associations sportives dans le cadre des Etats Généraux du Sport chargés de mettre en œuvre des modules d'activité physique adaptés au sein de leur structure
- sensibiliser les acteurs de santé pour qu'ils soient promoteurs et/ou prescripteurs d'activité physique

L'action 9 consistera en la promotion des activités physiques et sportives dans une démarche de santé et de mieux être.

## **2. Amélioration de l'offre de soins : Accès aux soins de premiers recours**

### ***Fiche action n°11 : Accès aux soins de premiers recours ; lancement d'une réflexion visant à encourager un exercice coordonné auprès des professionnels libéraux de santé sur les territoires angevins « Politique de la Ville ».***

La notion de coopération entre professionnels de santé a été officiellement introduite par la Loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST) de juillet 2009. Les coopérations deviennent une nécessité pour répondre aux évolutions épidémiologiques démographiques et technologiques.



Le travail coordonné de plusieurs professionnels s'impose de plus en plus pour répondre aux situations de plus en plus devenues complexes rencontrées présentées par les patients. Aussi l'objectif de l'ARS en la matière est il d'accompagner le développement des coopérations ou regroupements de professionnels du premier recours.

La Ville d'Angers a accompagné le projet de maison de santé pluri professionnelle sur le quartier des Hauts de Saint Aubin et participe à son animation dans le champ de la prévention depuis son ouverture en janvier 2013.

L'appui à la dynamique de coopération des professionnels initiée par la Ville d'Angers sur les quartiers de Belle-Beille et de Monplaisir (2 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville) est un levier sur lequel il est proposé d'agir conjointement au sein du CLS en conduisant l'action 11.


Fait à ANGERS, le 03 avril 2015

La Directrice Générale de  
L'Agence Régionale de Santé,



Cécile COURREGES

Le Préfet de Maine et Loire,



François BURDEYRON

Le Maire d'Angers,



Christophe BECHU